

Covid-19 : quand l'Assemblée interdit les députés de l'opposition de voter

Article rédigé par *Le Salon beige*, le 29 décembre 2021

Source [Le Salon beige] Retrouvez la tribune de [Marie-France Lorho](#), député du Vaucluse.

Au détour d'une allocution dans la presse, le gouvernement a annoncé la semaine dernière l'accélération des dispositifs de renforcement de l'état d'urgence sanitaire. Rappeler la Chambre à voter dans l'octave de Noël ne constituait guère une preuve de loyauté dans le combat politique, comme le passage en force des mesures sanitaires à l'été dernier. Bien décidée à m'opposer à cette nouvelle ineptie, j'entendais me rendre à l'Assemblée nationale pour débattre et voter ce texte particulièrement inique dès mercredi, en Commission des lois.

Atteinte du Covid-19 (et vaccinée), je suis pourtant en cette fin d'année retenue à l'isolement. Et alors même que la Commission des lois examinera le 29 décembre le renforcement des outils de gestion de la crise sanitaire, il m'a été spécifié que mon vote et la défense de mes amendements ne pourraient pas être pris en compte. L'Assemblée nationale assumerait-elle désormais d'interdire les députés de l'opposition de voter ? Alors même que le président de l'Assemblée nationale expliquait il y a quelques mois à raison, qu'il était contestable, constitutionnellement parlant, de prévoir l'obligation vaccinale pour les députés car cela engendrerait l'impossibilité aux députés non vaccinés de voter, la prise en compte de mon vote est proscrite parce que je respecte la loi qui prévoit mon isolement !

Le projet de loi que nous nous apprêtons à voter est grave : il engendre une déchéance de citoyenneté, comme le soulignait l'essayiste Mathieu Slama dans la presse, pour les personnes non vaccinées ; il force la vaccination des 12-18 ans alors même que le seul bénéfice de cette vaccination (selon la HAS) serait le ralentissement de cette propagation du virus que le vaccin n'empêche pas ; il annihile les dernières libertés des Français et met un terme définitif à notre État de droit. Ayant adopté une ligne constante à l'encontre du passe sanitaire, l'Assemblée nationale ne peut ignorer que ma position sur le passe vaccinal sera cohérente et que cette proscription de mon vote s'assimilera au musellement d'une voix de l'opposition. Au service des Vauclusiens, je ne peux concevoir de devoir leur dire que je n'ai pas pu voter ce texte inique parce que les services de l'Assemblée nationale en ont décidé ainsi.